

# PRÉFECTURE DE L'AUDE

LE PREFET DE L'AUDE

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par M. le Commissaire de la République pour la Région Languedoc-Roussillon le 21 août 1944 ;

AD11  
108W51/03

A R R E T E :

Article 1er - M. ROUSSET Directeur de l'Ecole de l'Est de CASTELNAUDARY, déclaré démissionnaire d'office pour appartenance à une société secrète est réintégré dans ses fonctions.

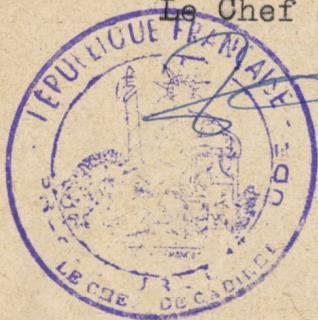
Article 2 - M. le Secrétaire Général de l'Aude et M. l'Inspecteur d'Académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Carcassonne, le 26 octobre 1944

Le Préfet,

P. Augé

Pour ampliation  
Le Chef de Cabinet,



PRÉFECTURE DE L'AUDE

LE PREFET DE L'AUDE

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par  
M. le Commissaire de la République pour la Région Languedoc-Rous-  
sillon, le 21 août 1944 ;

AD11  
108W51/04

A R R E T E :

Article 1er - M. SENIE Directeur de l'Ecole A.France, à  
NARBONNE, déclaré démissionnaire d'office pour appartenance à une  
société secrète est réintégré dans ses fonctions.

Article 2 - M. le Secrétaire Général de l'Aude et  
M. l'Inspecteur d'Académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne  
de l'exécution du présent arrêté.

Carcassonne, le 26 octobre 1944

Le Préfet,

